

Présentation de l'éditeur :

Comment se mettre à la portée des enfants ? Qui doit s'en charger ? Les « musiciens intervenants » constituent un segment professionnel méconnu, à mi-chemin entre création musicale et éducation des enfants. Proche de « l'animation » dans les années 1970, la définition officielle de ce métier hybride s'appuie à présent sur le diplôme universitaire de musicien intervenant à l'école (Dumi), créé en 1984, et sur toute une littérature qui, critiquant l'enseignement « traditionnel » de la musique, prône des méthodes d'éducation collective et inventive fondées sur le jeu rythmique, vocal et corporel. Alors que les musiciens intervenants sont relativement invisibles, leur revendication de créativité artistique et pédagogique est-elle un atout ? En se délimitant un territoire professionnel, ne viennent-ils pas redéfinir les frontières de l'école et des savoirs ? L'inflation du culturel et l'accroissement de la division du travail d'éducation musicale (dont ces agents spécialisés dans l'éveil sont l'expression) ne contribuent-ils pas à diversifier la figure de l'artiste ?

Sommaire

Plus que de « simples animateurs »

Les centres de formation des musiciens intervenant (CFMI)

Des emplois publics à proximité de l'école

La créativité comme processus éducatif et artistique

Francis Lebon, Maître de conférences, Université Paris Est Créteil (UPEC), Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les transformations des pratiques éducatives et des pratiques sociales (LIRTES). Il mène actuellement avec Maud Simonet (IDHE) une recherche sur la réforme des rythmes scolaires.

Francis Lebon, Profession « musicien intervenant » à l'école, Paris, L'Harmattan, 2014,
104 p. 12 euros.